10 et 11 octobre 2019 à Strasbourg | 2 jours

Le confort d'été passif – et son application dans la construction bois

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

1. Posons le sujet
Rappel sur le fonctionnement des bâtiments et des parois (thermique statique / thermique dynamique, notion de R, de U…)
Rappel de la notion de confort thermique

2. Bâtiment ossature bois / Des parois fortement isolées
Une isolation conséquente.
Une (quasi) absence de ponts thermiques.
Des parois étanches à l'air.

3. L'inertie c'est quoi ?
Inertie intérieure, ou capacité thermique intérieure
Inertie de transmission. Notion de déphasage du flux de chaleur, d'atténuation de son amplitude.

4. Les critères de choix des isolants
Critères thermiques, hygrométriques

5. Autres éléments impactant le confort d'été :
Protections solaires / Sur-ventilation nocturne / Puis climatique / Limitation des apports internes…

6. Exemples de réalisations

+ Divers focus :
Confort thermique ; Matériaux hygroscopiques (paroi perspirante, inertie hydrique…) ; Stratégies anciennes de lutte contre les surchauffes estivales ; Présentation des isolants possibles ; Présentation de parois possibles.

OBJECTIFS DE FORMATION

> Intégrer les repères permettant de **concevoir des bâtiments bois thermiquement performants**, principalement vis-à-vis de la **thermique d'été**.

> **Réaliser l'étendue des solutions possibles**, et la diversité des réalisations pouvant être prises comme référence.

METHODES PEDAGOGIQUES

Présentation power point - Exemples/échanges
Etude de cas concrets, exercices
> Les supports de cours seront remis aux participants
> Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANT

Jean-Marie HAQUETTE, Charpentier et Architecte de formation, spécialiste de la construction bois.
& Samuel COURGEY, Arcanne – Expert technique Bâtiment et Environnement, cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures
Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00
Lieu : Ordre des Architectes Grand Est, 5 rue Hannong 67000 Strasbourg

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : **700 € HT** (*840 € TTC)*
Tarif préférentiel *: inscription à 2 ou + : 600 € HT (720 € TTC)*

Formation prise en charge par les OPCA *(FIF-PL, Actalians, Fafiec, Constructys...)* et **éligible à l'obligation de formation** continue des architectes.

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs : Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour ***(soit 100%)*** *+ crédit d'impôt formation 74 €*

CONTACT

Hélène LUDMANN - helene.ludmann@scop-les2rives.eu
À la Plage, 15 avenue du Rhin, 67100 STRASBOURG
Tél : 06 61 87 36 63 // www.scop-les2rives.eu
Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

FICHE D'INSCRIPTION

Possibilité de s'inscrire en ligne en cliquant sur ce lien !

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription accompagnée du chèque de règlement à l'adresse suivante :
> Par courrier : Scop les 2 rives, 15, avenue du Rhin – 67100 STRASBOURG
> Par mail : helene.ludmann@scop-les2rives.eu
Et pour toute demande d'information complémentaire : Hélène LUDMANN, +33 6 61 87 36 63
Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

_____

Date : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____ (ancien.ne stagiaire, le préciser)

☐ Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

☐ Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ **Le** _____ **Signature**

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche / remplissage du formulaire en ligne

prises en charge au 1er janvier 2018

Formations courtes 1 à 7 jours

DD et Qualité environnementale des bâtiments

Thématiques classées prioritaires par les OPCA

Montants sous réserve d'acceptation du dossier par l'OPCA

Montants indiqués par journée de formation

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR

Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Architectes, paysagistes, BET, économistes… *Sont également concernés : les collaborateurs conjoints (avec statut de conjoint collaborateur) exerçant en tant que salariés en fonction (N-2)*	FIF-PL (remplir la demande sur le site nelcopa.fif.fr)	359 € / jour (dans la limite de 1400 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA (remplir la demande sur le site www.fafcea.com)	28h / heure, soit 210 € / jour (dans la limite de 100 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneurs) > en cumul du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un **crédit d'impôt** (codifiée à l'article 244 quater M du. CGI)	9,88 € / heure dans la limite de 40h / an Soit 74 € / jour de formation (pour télécharger les documents : http://www.architectes.org/actualites/le-credit-d-impot-finance-la-formation)

Autres professions : nous contacter

SALARIE (plan de formation)

Profession	OPCA	Prise en charge éligible
Agences d'architecture *(sont concernés : les salariés en mode « agence » (ACT, ACT-ING, ACT-generic agence (SAS, SASU) ; les architectes salariés, les salariés-associés d'architectes, les dessinateurs, projeteurs, secrétaires d'agences, professionnels, etc.*	Actalians (remplir la demande sur le site www.actalians.fr)	*Prise en charge des *frais pédagogiques* : **200 € / jour** (max 5 jours) *Prise en charge du *salaire* : forfait **84 € / jour** *Prise en charge des *frais annexes* : - déjeuners (max 15€ /jour) - nuitées et dîners lors du voyage d'étude (max 85 €/jour) - déplacements : 0,25 € / km > Soit total 284 € / jour + frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC (remplir la demande sur le site www.fafiec.fr)	Prise en charge jusqu'à 100% (selon taille entreprise) * entreprises de - de 11 salariés : **2 400 € max.** * entreprises de 11 à 24 salariés : **2 500 € max.** - PLAN TPE/PME - fonds spéciaux pour les entreprises moins de 49 salariés (20 000 €, commission spécifique) * entreprises de 25 à 41 salariés : **3 500 € max.** * entreprises de 42 à 49 salariés : **5 000 € max.** * entreprises de plus de 50 salariés : **8 000 € mini.** Pour les entreprises n'ayant pas de salarié d'ouvrage de bureau relevant de l'OPCA, le « développement » 2 000€ maximum s'ajoute à chacun de ces enjeux.

© Scop les 2 rives

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.
Le détail des montants est téléchargeable ici

Quel est mon OPCA ?

☒ Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
☒ Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
☒ Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
☒ Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
☒ Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie…) et d'agence de paysage : FAFIEC
☒ Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
☒ Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations… : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt** formation mobilisable